

Challenges (site web)

mercredi 22 février 2023 - 10:50 UTC 405 mots

## **Les Français âgés et éloignés des villes ont été les plus touchés par l'inflation en 2022, selon l'OFCE**

AFP

Qui a ressenti le plus durement la hausse des prix en 2022? L'ampleur du choc dépend essentiellement de l'âge et de la taille de l'agglomération de résidence, répond l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) dans une étude publiée mercredi.

"Plus l'âge de la personne de référence est élevé, plus forte est (son) exposition" aux prix de l'énergie et des produits alimentaires, qui ont crû respectivement de 15% et 12% entre fin 2021 et fin 2022, affirment les trois auteurs.

"Un ménage dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans connaît un taux d'inflation supérieur de 0,6 point par rapport à l'inflation moyenne", mesurée à 5,2% par l'Insee.

En revanche, si la personne de référence est âgée de 30 à 40 ans, "l'inflation serait inférieure de 0,5 point par rapport à la moyenne, en lien avec de moindres dépenses alimentaires dans son panier de consommation", complète l'OFCE.

Autre constat des économistes: plus l'agglomération de résidence est petite, plus l'inflation est fortement ressentie.

La hausse des prix moyenne subie par un ménage en zone rurale "serait supérieure de 1 point à la moyenne, tandis qu'elle est inférieure de 0,8 point en agglomération parisienne".

"Les dépenses en carburant sont supérieures dans les petites communes tout comme les dépenses énergétiques pour le logement", souvent plus spacieux hors des grandes villes et donc plus cher à chauffer, explique l'OFCE pour justifier ces écarts.

"Si l'inflation au niveau macroéconomique s'établit à 5,2%, les 10% de ménages les moins exposés" à la hausse des prix en 2022 "ont vu leur panier de biens se renchérir de moins de 3,4%, contre 8,5% pour les ménages les plus exposés", conclut l'Observatoire.

L'hétérogénéité du choc d'inflation subi par les Français "montre la difficulté à organiser une politique de compensation fondée exclusivement sur des transferts conditionnés sur un seul facteur", comme le niveau de revenus par exemple, relève l'étude.

Les aides non ciblées, comme la remise à la pompe ou le bouclier tarifaire, ont en tout cas considérablement atténué le choc d'inflation, selon l'OFCE.

"La perte de pouvoir d'achat moyenne par ménage liée directement au renchérissement des produits énergétiques" est évaluée par l'OFCE à 560 euros en 2022, contre 1.310 euros "en l'absence des dispositifs publics" susmentionnés.